



Allocution du Secrétaire du Syndicat FO au Conseil Municipal de Rennes le 14/10/2024



Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Élus,

C'est au nom des agents de la Police Municipale que nous nous adressons à vous. Le décret 2024-614 du 26 juin 2024 relatif au Régime Indemnitaire des Policiers Municipaux est le fruit des négociations entre les partenaires sociaux et France Urbaine dont Madame la Maire est la Vice-Présidente. Ce décret a pour but de revaloriser significativement le Régime Indemnitaire des Policiers Municipaux et valoriser leur engagement.

Aujourd'hui, les propositions qui ont été faites par l'Administration ne satisfont pas les agents et sont en deçà de leurs attentes. Quand, dans le cadre du RIFSEEP, tous les agents de catégorie C auront une revalorisation de leur Régime Indemnitaire de 100€ mensuel et 150€ pour les agents travaillant en Quartier Prioritaire de la Ville (agents ne bénéficiant pas de NBI QPV), il est proposé aux Policiers Municipaux de la même catégorie une revalorisation mensuelle moyenne de **60€**.

Pour information, contrairement aux propos de Madame la Maire, le 3 octobre dernier lors du CST, tous les postes de Policiers Municipaux ne sont pas pourvus à Rennes. L'effectif actuel est de 104 agents Policier Municipaux sur 115 théoriquement budgétés, auxquels s'ajoutent 9 départs prévus prochainement pour d'autres collectivités (Nantes, Dinan, Bruz, etc. ...), laissant très prochainement 20 postes non pourvus.

Nous vous demandons, Madame la Maire, et Messieurs et Mesdames les élus de porter notre voix et nous vous demandons qu'enfin les femmes et les hommes qui composent la Police Municipale Rennaise soient rémunérés dignement.

La délinquance sur le territoire rennais est en nette progression. Tous les quartiers sont concernés.

Voici quelques chiffres issus du Contrat Local de Sécurité de 2024 (chiffres illustrant l'évolution des faits de délinquance entre 2019 et 2023) :

- Le Blosne + 92,9 %
- Villejean + 61,5 %
- Maurepas + 15,6 %
- Cleunay + 30,8 %
- Les Cloteaux et Champs Manceau + 60,6 %
- Centre-Ville + 11,8 %

Depuis des années, nous demandons à obtenir la NBI QPV Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville.

Nous travaillons au quotidien dans les quartiers listés par décret.

Au-delà de l'augmentation significative des faits de délinquance, notre demande est justifiée au vu de l'actualité de ces derniers mois à Rennes.

Les règlements de comptes par armes à feu sur fond de trafic de stupéfiants se sont multipliés de façon inquiétante ces derniers temps. Ce n'est pas moins de 4 fusillades en 15 jours qui se sont déroulées sur le territoire rennais, l'une rue de Brno, l'autre rue de Suède, une à proximité du groupe scolaire Tregain et une autre rue Saint-Michel.

À ce triste bilan, nous pouvons ajouter les agressions à l'arme blanche qui sont également en nette progression. Ce samedi, les Policiers Municipaux sont intervenus sur une rixe au centre-ville où un jeune homme a été poignardé.

→ Pour rappel, au lendemain de la plus longue fusillade du 10 mars 2024 dans le quartier du Blosne, il a été demandé aux effectifs de la Police Municipale d'être présents sur le quartier de façon continue sur la plage horaire de 8h/18h alors que nous ne disposons pas de moyens de défense face à ce type d'agression.

Il est également demandé à vos Policiers Municipaux d'harcéler les points de deal dans le cadre du suivi GPO des quartiers (Groupe de Partenariat Opérationnel).

Les Policiers Municipaux sont impliqués dans les quartiers. Ils font un travail remarquable et reconnu de tous.

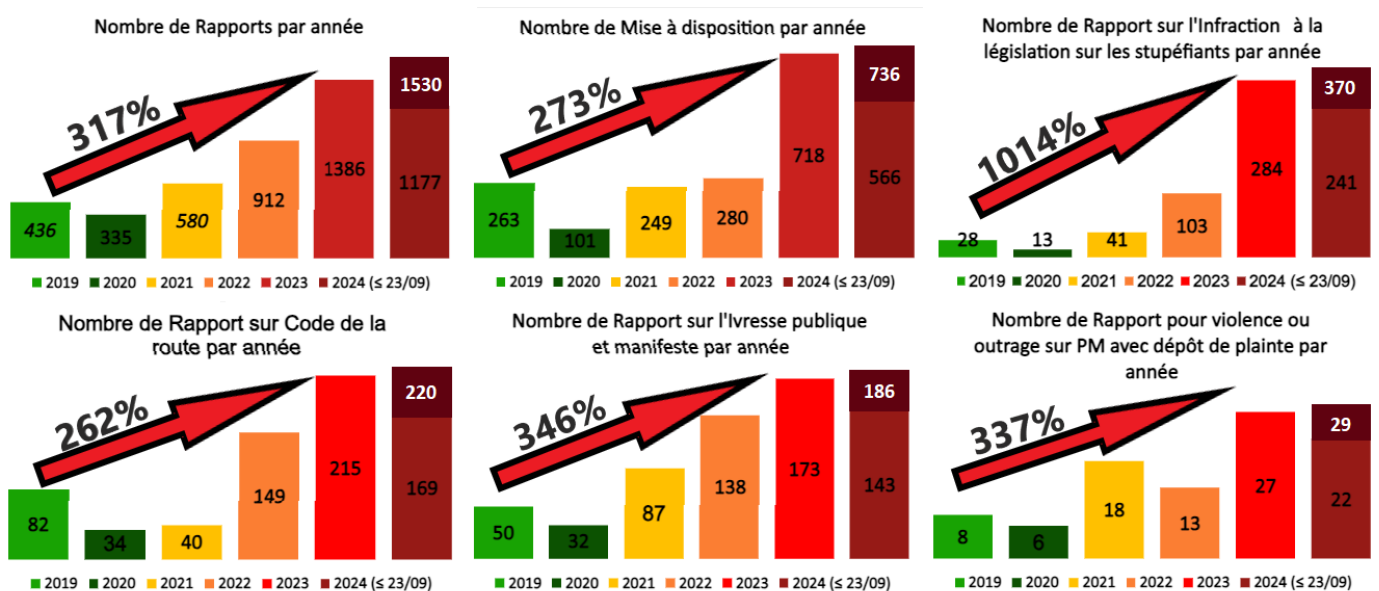
De fait, ils sont donc éligibles à la NBI QPV.

Pour rappel, les agents de la BAI (Brigade Anti Incivilité) perçoivent une prime de 50 € mensuel car ils sont amenés à travailler dans les QPV.

Les agents de la Police Municipale ne comprennent pas pourquoi au sein d'une même direction certains agents perçoivent cette prime et d'autres non.

Nous demandons l'équité au sein de la Direction de la Police Municipale ainsi que l'équité pour l'ensemble des agents de la catégorie C, puisque les jardiniers qui travaillent dans les QPV perçoivent également cette prime.

L'activité de la Police Municipale est en nette progression depuis 2019 par rapport à 2024.



Pour rappel, la convention de coordination est en cours de réécriture et sera présentée prochainement.

Dans cette convention, il est prévue une implication forte des Policiers Municipaux, sur les problématiques liées à la législation des stupéfiants ainsi que sur les contrôles routiers entre autre.

De ce fait, les Policiers Municipaux demandent une nette revalorisation de leur volet social comme le prévoit leur nouveau Régime Indemnitaires.

Aujourd'hui, les policiers municipaux sont en colère, ils subissent de plein fouet l'évolution grandissante de la délinquance sur le territoire rennais. Ils subissent également des contraintes horaires difficiles à articuler avec leur vie familiale. Il n'y a pas un jour sans que ces derniers soient confrontés à la violence qu'elle soit verbale ou physique. Il n'y a pas un jour sans que ces derniers prennent des risques pour assurer la sécurité des Rennaises et Rennais.

Les Policiers Municipaux vous demandent une revalorisation significative et justifiée dans le cadre du nouveau régime indemnitaire et l'octroi de la NBI QPV.

Les agents de la Police Municipale vous remercient de l'attention que vous porterez à leurs demandes et comptent sur votre reconnaissance de leur fonction.